

# EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

CM 02/07/2013 - 1/5

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

**MARDI 02 JUILLET 2013**

\* \* \* \* \*

L'an deux mil treize, le mardi deux juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur KOCK Francis, Maire

**Etaient présents :** Mesdames DE RÉ Agnès, VIGNERON Anne-Marie, DELPECH Nadège et Messieurs, DÜROS Jean-Louis, BOULANGER Serge NOUVIAN Claude CARON Bernard, DEMARQUE Francis REMY Jean-Jacques JOLY Cyrille

**Absents excusés :**

LEQUEUX Jean-Paul qui donne pouvoir à KOCK Francis  
LEJA Jean-Pierre

Madame DE RÉ Agnès a été élue secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

Ouverture de la séance à 19 heures 35

**Préambule :**

Mr Le Maire informe l'assemblée que la formation pour les élus par l'entreprise de maintenance informatique s'est déroulée ce jour. Des tableaux et informations statistiques sur les comptes de la commune ont été présentés. Il signale que les comptes budgétaires de la commune sont actuellement conformes aux prévisions.

**C.C.VA : Conseil communautaire délégués :**

Mr Le Maire informe l'assemblée des différentes démarches administratives que la communauté de communes a menées pour parvenir à un découpage égalitaire, selon les textes en vigueur et redéfinir le nombre de siège octroyés par village. Après diverses propositions, elle statue sur la répartition suivante : - 36 sièges au lieu de 40 à ce jour :

- Anizy / Pinon : 5 sièges
- Prémontré / Brancourt / Urcel / Vauxaillon : 3
- Faucoucourt / Suzy / Merlieux et Fouquerolles / Lizy : 2
- Royaucourt-et-chailvet / Chaillevois / Wissignicourt / Bassoles-Aulers / Bourguignon sous Montbavin / Montbavin : 1

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette répartition.

**USEDA - Devis :**

Mr Le Maire présente un exposé des réalisations faites depuis 2008 et des prévisions pour 2014 :

Désignation	DEVIS			Facture	
	Date de réalisation	Coût total	Coût pris en charge par l'useda	Coût pris en charge par la commune	Coût définitif payé par la Commune
Mise en conformité EP – éradication de 13 ballons fluorescents – le		6.782,45	3.730,35	3.052,10	

restant					
Sécurisation EP salle polyvalente – les lanternes boules		14.491,79	5.962,13	8.529,66	
Rénovation EP et sécurisation Rue de la Prairie		8.909,09	3.463,92	5.445,17	
Enfouissement réseaux EP et téléphone Rue de la Croix blanche (délib.06-2013)	2014	156.772,95	103.271,25	53.501,70	En cours Devis accepté
				70.528,63	
Extension EP –Accès salle polyv. 5 lanternes (délib.02-2013)	2013	10.617,18	3.806,81	6.810,37	En cours de règlement
Mise en conformité EP – (délib.07-2012)	2013	6.261,62	5.181,62	1.080,00	En cours de règlement
Mise en conformité EP – éradication de 45 ballons fluorescents (délib.10-2012)	2013	23.370,12	12.853,56	10.516,56	Effectué attente règlement
Extension Rue le Champ Marot – 7 lanternes (délib.11-2010)	2011	12.314,25	4.169,25	8.145	7.461,10
Déplacement d'un mât (délib 03-2008)	2010	944,06	0	944,06	979,45
Extension Réseau EP – 4 lanternes (délib.10-2009)	2010	2.289,00	1.127,00	1.162,00	1.162,00
Extension Rue du Gros Suys – 4 lanternes (délib.10-2008)	2009	5.170,00	1.949,00	3.221,00	2.994,20
Extension Rue de la Sablière – (délib.06-2007)	2008	4.701,66	1.864,81	2.836,85	2.603,75
Mise en place de 3 points lumineux (délib.06-2007)	2008	1.575,00	828,00	747,00	747,00

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les 3 derniers devis :

- 6.782,45 € pour le changement des 13 lanternes fluorescentes restantes.
- 14.491,79 € pour la mise en sécurité de l'éclairage public autour de la salle polyvalente
- 8.909,09 € pour la mise en place de 5 nouveaux points lumineux.

### **TRAVAUX EN COURS :**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de :

- **Signalisation** : devis actualisé à hauteur de 2.653 euros. Le Conseil Municipal, accepte cette dépense. Mr Le Maire informe l'assemblée que suite à son rendez-vous avec Mr ROUSSELLE de la Voirie départementale, l'implantation de cousin berlinois, ainsi que la zone 30 ne pourra être mise en place sur la route départementale. Si la commune souhaite le mettre quand même en place, le

département se désengagera de sa responsabilité qui sera transférée sur la commune. Mr Le Maire signale qu'il ne souhaite pas que la commune soit engagée pénalement et juridiquement en cas d'accident. Il souligne qu'un dossier pour l'implantation d'un plateau surélevé pourra être sollicité auprès de la voirie départementale mais que pour la mise en place la commune devra faire appel à un maître d'œuvre avec plan d'alignement, étude d'impact routier en lien avec les événements climatiques.

- Achat de matériels divers :
  - Défibriateur : devis de l'entreprise Altrad Mefran pour l'achat d'un défibriateur. Coût : 1.990 € Ht. Le conseil municipal accepte à l'unanimité, cet achat
  - Barrière de sécurité : devis de l'entreprise Altrad Mefran pour l'achat de 20 barrières de sécurité. Coût : 34,90 € Ht la barrière. Le conseil municipal accepte à l'unanimité, cet achat.
  - Il propose afin de régler cette dépense en investissement de faire une décision modificative :
    - Du compte : 2132 Immeuble Opération 20131 : - 3.300 €
    - Au compte 21578 Autre matériel + 3.300 €
 Le conseil municipal accepte cette décision modificative.
- Chaufferie – Salle polyvalente : Installation de la nouvelle chaudière, travaux prévisionnels : installation du ballons dans le vestiaire, Après la coupure du gaz (fin de la cantine scolaire le 05 juillet) la société Marron interviendra pour la création de la tranchée. Raccordement au gaz prévu le 22 juillet.
  - La société Antargaz a rempli entièrement la cuve (la commune avait transmis un courrier pour un remplissage minimum), après discussion avec les responsables, la commune se verra offrir les frais de repompage de 400 €.
  - Grdf ont installé le compteur.
- Cours de l'école primaire : L'entreprise Génard interviendra le 08 juillet pour le décaissage de la cour. Livraison des matériaux dans la semaine. Dès l'installation des matériaux pour la fondation (par les employés communaux) une toupie de béton sera livrée. Le mur sera fait par les employés communaux. Des cailloux bleus à damer seront ensuite étalés dans la cour.
- Désherbant : que celui-ci a très bien fonctionné, un prochain passage sera réalisé en septembre.
- Trous en formation : Que Mr CROQUET utilisera le reste du goudron à froid pour reboucher quelques trous sur la voirie.
- Fauchage : que celui-ci sera effectué juste avant la fête communale.
- Ferme Doffemont : Intervention sur la toiture du hangar au cours de la semaine prochaine. Bâchage de la partie dénudée courant septembre.
- Cimetière : fin des travaux pas avant septembre.

### **FETE COMMUNALE :**

Monsieur Le Maire convie les conseillers municipaux pour l'organisation du repas communal, il souligne également que les Brancourtois désirant venir bénévolement aider sont les bienvenus. Le repas communal est prévu le samedi 24 août 2013. Il souligne également qu'une réflexion sur un nouveau menu a été menée. La décision de changer les grillades par une cuisse de poulet a été entérinée par l'ensemble du Conseil Municipal.

### **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :**

Mr Le Maire donne connaissance à l'assemblée :

- Employés communaux :
  - Du courrier transmis par le Centre de Gestion l'informant que suite à la visite médicale du 14 février d'un agent communal, un avis d'inaptitude temporaire pour les activités de travaux d'entretien est émis. Il informe l'assemblée qu'à la demande de l'agent une réduction d'heures de travail va être mise en place avec le CDG.
  - Pour le remplacement de l'agent, il propose un contrat d'emploi d'avenir. Le conseil municipal propose à l'unanimité, un contrat à 35 heures pour une durée de 3 ans à compter du lundi 02 septembre 2013. Pour la durée de travail l'intéressée sera consultée pour valider les 35 heures ou lui proposer un travail sur 4 jours. Mr le Maire souligne que cet emploi sera mis en place sous forme d'un contrat avec activités polyvalentes : cantine, entretien des locaux et espaces verts. La convention avec la Commune de Prémontré sera révisée en fonction du contrat (une partie prise en charge par eux concernant la cantine scolaire).
  - Du passage à 35 heures de Mr MARLIOT Gary à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013 selon l'avis positif de Comité technique paritaire du CDG en date du 21 juin 2013. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la suppression du poste à 30 heures et la création d'un nouveau poste à 35 heures.
  - Mr CROQUET et Mr MARLIOT passeront le CACES mini-pelle en septembre sur la commune d'Anizy le Château.
- Conseil D'école :
  - effectif pour la rentrée de septembre : 78 élèves
    - 30 maternelles (6PS-9MS-15GS)
    - 22 : 10 CP – 4 CE1 – 5 CE2
    - 23 : 6 CE2 – 12 CM1 – 8 CM2
  - Prolongation du congé maladie de Mme FOUAN Sylvie jusqu'en décembre 2013.
  - Remerciements pour la participation de la commune au financement des sorties scolaires.
  - Demande de travaux supplémentaires :
    - lumière de la cours
    - téléphone : problème de réception de l'appareil
    - Installation d'un réfrigérateur pour l'école maternelle
    - Dysfonctionnement de la sonnette de la maternelle
  - Du problème de sonorisation lors de la fête des écoles. Mr le Maire signale que la sono a été réparée en décembre 2012 et que les réglages étaient parfaits juste avant la manifestation. Une mauvaise utilisation ou un défaut technique de l'appareil sera à définir par le vendeur de l'appareil. Mr REMY se charge de ce dossier. Un courrier mettant en cause la municipalité a été transmis aux parents par la directrice d'école, Mr le Maire déplore que cet incident technique ait provoqué autant de polémique.
  - Junicode : Que la prévention routière n'est plus intervenue depuis deux ans. L'association sera contactée.
  - Mr Remy Jean-Jacques souligne que les inscriptions pour la cantine sont en hausse. Voir avec Mme BENOIT pour les besoins de matériel. La commande de fournitures scolaires est en attente.
- Syndicat des Eaux :
  - Du nouveau contrat avec véolia pour le dosage javel. Il informe l'assemblée que les employés du syndicat des eaux ne sont pas habilités pour le réaliser selon les nouvelles lois en vigueur. Le coût de ce nouveau contrat 7.200 €/an.
  - D'un problème avec une pompe de forage, celle-ci sera changée courant juillet. Suite à ces nombreuses réparations, le syndicat des eaux envisage d'augmenter le prix de l'eau.

- Le changement des vieilles canalisations à Pinon à la gare en cours.
- Un plan du réseau existant et détaillé a été demandé par l'Agence Seine Normandie, afin de répertorier l'état général et l'ensemble du réseau français.
- Urbanisme :
  - De la formation suivie par la secrétaire concernant les nouvelles normes en matière d'urbanisme. Mme BOULARD Dorothee informe l'assemblée qu'une loi Duflot déposée pour validation auprès du gouvernement pourrait imposer aux communautés de communes une nouvelle compétence obligatoire pour l'urbanisme. Si cette loi est votée la commune se verra retirer l'instruction de tous les documents d'urbanisme.

Mr le Maire donne la parole à :

Mr REMY Jean-Jacques informe l'assemblée :

Qu'un représentant de JVS Mairistem, le nouveau prestataire informatique de la commune, lui a présenté un logiciel cimetière nouvelle version. Ce logiciel permettra de scanner et de sauvegarder toutes les données sur une base chez JVS. Un devis est cours d'établissement.

Mr NOUVIAN Claude souligne que le SIRTOM a vu son tonnage diminué de 9 % selon les règles du grenelle de l'environnement. 55 % des déchets sont recyclés.

Mme DE RE Agnès demande qu'une procédure pour la mise en sécurité de la toiture des logements rue de la sablière soit faite. Mr Le Maire se renseignera auprès de la gendarmerie.

Mme VIGNERON Anne-Marie souligne le problème de visibilité – rue de la forêt, Le bas-côté n'a pas été débroussaillé. Mr le Maire signale que c'est sur le domaine de la voirie départementale, mais qu'il a vu ce jour avec les employés communaux pour qu'ils dégagent ce croisement.

Mr JOLY Cyrille demande que le panneau d'affichage indiquant l'étang communal soit de nouveau installé.

Séance levée à 22 h 17

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

La Secrétaire de Séance  
DE RÉ Agnès

Le Maire  
KOCK Francis